

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 02 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ELAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA, Pascal VINCENT, Vincent DESPAGNE

**Représentés:**

**Excusés:** Sandrine LE DREFF

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Geneviève AIMASSO

---

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal** **du Jeudi 2 Septembre 2021**

**Ordre du jour :**

- 1) Subventions Associations
- 2) Droits de Prémptions
- 3) Logement communal
- 4) Demande transfert licence 4
- 5) Achat remorque
- 6) Questions diverses

Le compte rendu du 9 Juin est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire fait un point au Conseil sur les agents en poste et en arrêt maladie. Il informe le Conseil que Mme Vanessa MERCADIER a repris son poste il y a deux jours, suite à son congé parental, que le contrat de Mme Fleur MARRASSANT a été reconduit et Mme Anouk CHOFFEY a été embauchée sur un CDD de trois mois renouvelable en tant qu'Agent Technique Polyvalent. Il confirme avec les adjoints, qu'il est très satisfait du travail effectué par les deux agents déjà en poste. Depuis presque un an le secrétariat de la mairie est parfaitement assuré par Mme Fleur MARRASSANT.

### **1) Subventions Associations *DE\_2021\_045***

Suite à une discussion le Conseil décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

ACCA Chasse	600 €
AAPI	250 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Asso Sportive de PIAN	50 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de SAUVETERRE DE GUYENNE	100 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	100 €
Les Clowns Stéthoscopes	100 €
CAUE	50 €
Secours Populaire	50 €
Resto du cœur	50 €
École des Chats	50 €
ASPECT	50 €

## **2) Droit de préemption ZI 46, ZC 174**

M. le Maire demande au Conseil s'il souhaite exercer son droit de préemption sur les parcelles ZI 46 et ZC 174. Le Conseil confirme ne pas vouloir préempter.

## **3) Logement communal**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu congé pour le loyer du 45 Le bourg. Le Conseil décide de le remettre en location. L'information sera donnée aux administrés très prochainement par mail et d'autres moyens de communication seront mis en œuvre.

Après discussion, il a été décidé d'augmenter le loyer à 480€ hors charges en tenant compte des diverses rénovations qui ont été effectuées (porte double vitrage, installation chauffage central, etc.). Il a également été décidé de condamner le dernier étage qui n'est pas considéré comme habitable vu sa faible hauteur sous combles à plusieurs endroits et d'étaler une couche d'isolation sur le plancher.

D'autre part, M. le Maire informe le Conseil que les travaux pour le logement du 47 le Bourg, n'auront pas lieu avant mi-2022 au mieux, en raison du manque de devis et un dossier de subvention qui ne peut pas être déposé avant janvier au plus tôt. Ce logement, en besoin d'un rafraîchissement, est également mal isolé au niveau des murs extérieurs et d'un encadrement de fenêtre dans une chambre. Ce dossier n'ayant pas pu être traité rapidement en raison de la pandémie et des nouvelles élections, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire les charges mensuelles de chauffage à 35€ au lieu de 69.19€ à partir du loyer de Septembre 2021 et ceci jusqu'à ce que les travaux soient effectués.

## **4) Demande de transfert licence IV**

M. le maire rappelle au Conseil qu'il a reçu par courrier, transféré à tous les Conseillers par mail, une demande de transfert de licence IV de la part de la préfecture de la Dordogne. Cette licence était auparavant utilisée par le restaurant « *Le St Laurent* ». Cependant, cette licence étant la dernière sur la commune, la commune a le droit de donner un avis défavorable concernant son transfert. Il est à noter qu'une licence doit être exploitée dans les 5 ans après sa dernière utilisation, ce qui fait qu'il restera uniquement 1 an et demi pour la commune pour l'exploiter avant que celle-ci ne devienne caduque. Toutefois, la commune, si elle est propriétaire, a la possibilité de la louer à un tiers qui pourrait l'exploiter en tant que licence III ou IV sur la commune, sans pour autant la rendre caduque.

Vu les projets de la commune, le Conseil décide à l'unanimité de ses membres présents de ne pas rendre un avis favorable à ce transfert et propose par conséquent son achat immédiat à Mme DEBAT afin de ne pas la bloquer et de ne pas lui faire perdre la valeur de ladite licence. Il est à noter que M. Philippe PEREIRA n'a pas pris part au vote pour raison de conflit d'intérêt éventuel.

Le Conseil demande donc à M. le Maire d'entrer en contact avec Mme DEBAT et la préfecture de la Dordogne pour leur faire part de son avis.

## **5) Achat remorque**

M. le Maire fait part au Conseil du devis pour l'achat d'une remorque routière à atteler derrière le tracteur tondeuse de la commune. L'objectif de cet achat étant de donner un confort de travail plus important à l'agent technique qui s'occupe des espaces verts. Le Conseil après discussion s'interroge si une solution plus adaptée ne pourrait pas être trouvée et il souhaite se laisser un certain temps de réflexion surtout que la saison de la tonte se termine prochainement. M. le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

## 6) Questions diverses

RÉUNION PUBLIQUE – AMÉNAGEMENT DU BOURG : M. le Maire propose au Conseil d'organiser une réunion publique fin septembre pour présenter le projet de l'aménagement du bourg. Le Conseil accepte à l'unanimité et demande à M. le Maire de prendre contact avec les différents acteurs pour fixer une date.

CONSTRUCTION NOUVEAU HANGAR : M. le Maire demande l'avancement de ce dossier. M. SANCHOT va reprendre contact avec le maître d'œuvre.

CLIMATISATION SALLE DES FÊTES : M. le Maire remercie M. SANCHOT pour son aide dans ces travaux et confirme que la salle est maintenant climatisée. Quelques interrogations sur les contacteurs sur les portes persistent. M. SANCHOT doit prendre contact avec l'entreprise. Pour l'instant le paiement de la facture, pas encore reçue, est mis en attente.

DEMANDE AIDE BAFA : Mme Hélène CASAGRANDE informe le Conseil d'une demande d'aide au financement du BAFA par un administré de la commune.

### ***DE\_2021-046***

Après discussion et vu les effets bénéfiques d'une telle formation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide à hauteur de 200€ pour toute personne habitant la commune souhaitant suivre une formation de BAFA et ceci sans conditions de ressources de la famille.

Le paiement de cette aide sera effectué uniquement après réception de la facture prouvant que la formation entière (formation générale et approfondissement) de BAFA aura été effectuée.

ÉTAT CIMITIÈRE : M. le Maire informe que l'agent municipal a coupé les herbes hautes dans le cimetière. Un essai, sans enlever les cailloux, de semer l'herbe sera fait à l'automne. Même si cette période de transition n'est pas optimale, ni esthétique, la commune n'a pas vraiment le choix. Pourtant, des efforts supplémentaires seront faits pour éviter les herbes hautes. Mme Hélène CASAGRANDE s'interroge sur les tombes laissées à l'abandon. Les concessionnaires de ces tombes seront contactés quand cela sera possible mais en tout cas la commune ne doit pas entretenir les concessions ne lui appartenant pas.

CRÉATION D'UN COMMERCE – M. le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté pour la création d'un commerce (Microbrasserie – cave – pub) sur la commune. M. le Maire propose d'envoyer le dossier par mail aux conseillers afin que le sujet puisse être abordé lors d'un prochain conseil.

-

La séance est levée à 21h20